



RECU EN PREFECTURE  
Le 03 février 2020  
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-2020/123-0005984-02

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :** M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 33 - Dispositif Tickets Loisirs Vacances - Bilan 2019 et reconduction 2020

Délibération n° 2020/005984

## Dispositif Tickets Loisirs Vacances Bilan 2019 et reconduction 2020

**Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué**

	Date	Avis
Commission n° 7	07/01/2020	Favorable unanime

### 1 - Dispositif

Le dispositif Tickets Loisirs Vacances a été mis en œuvre par la Ville de Besançon en 2009, dans l'objectif de répondre aux besoins des familles et des jeunes en matière d'accès aux loisirs et aux vacances.

Ce dispositif, qui s'adresse aux Bisontins disposant de revenus modestes, regroupe différentes aides financières délivrées sous conditions de ressources :

- **Tickets Séjours Vacances :**
  - Tickets Séjours Colos : attribués aux enfants et/ou jeunes (0-18 ans) séjournant en centre ou camp de vacances
  - Tickets Séjours dans une famille : attribués aux enfants et/ou jeunes (0-18 ans) séjournant dans une famille
  - Tickets Séjours Familiaux : attribués aux enfants et/ou jeunes (0-18 ans) accompagnés d'un parent pendant leur séjour.
- **Tickets Accueils de Loisirs :** attribués aux enfants et/ou jeunes (0-18 ans) fréquentant des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires à la journée avec repas.
- **Tickets Sports :** attribués aux enfants (scolarisés en élémentaires) pratiquant une activité sportive à l'année dans un club bisontin.
- **Tickets Jeunes BAF/BAFD :**
  - Tickets Jeunes BAF : attribués à des jeunes (17-25 ans) suivant la formation de base aux métiers de l'animation
  - Tickets Jeunes BAFD : attribués à des jeunes (21-28 ans) suivant la formation de perfectionnement aux métiers de l'animation.

Ce panel de sept tickets permet de lutter contre les inégalités d'accès des enfants, des jeunes et des familles aux vacances et aux loisirs sportifs, socio-culturels et éducatifs.

### 2. Bilan 2019

#### 2.1 - Bilan global du dispositif au 10/12/2019

Au total, 1 549 tickets ont été délivrés en 2019 (1 439 tickets en 2018). La dépense prévisionnelle pour la Ville s'élève à 90 279 €.

Année	Dépense prévisionnelle	Dépense consolidée
2015	93 607 €	87 405 €
2016	88 372 €	85 038 €
2017	91 656 €	87 070 €
2018	92 484 €	86 762 €
2019	90 279 €	85 140 €

On constate chaque année un écart entre le nombre de tickets distribués (dépense prévisionnelle) et le montant total des factures effectivement réglées (dépense consolidée) aux prestataires (clubs sportifs, structures d'accueil de loisirs ou de vacances). Cet écart s'explique par la non-utilisation des tickets :

- soit par les familles (raisons familiales, annulations de séjour),
- soit par l'absence de facturation de la part des prestataires.

Le panel de tickets délivrés a permis à 965 familles, soit 1 387 enfants, d'accéder aux différentes activités proposées (942 familles, 1 343 enfants en 2018).

Par rapport à 2018, les tendances 2019 montrent :

- une légère augmentation au global du recours au dispositif Tickets Loisirs Vacances,
- une augmentation des Tickets Colos, Accueil de Loisirs et Sports,
- une diminution des demandes d'aide aux formations BAFA/BAFD et séjours familiaux.

D'un point de vue financier, la dépense de la Ville, pour l'ensemble du dispositif est de 85 140 €, soit une légère diminution par rapport à 2018 (86 762 €). Cette diminution, mise en parallèle avec l'augmentation du nombre de familles et d'enfants ayant bénéficié du dispositif en 2019 peut s'expliquer de deux manières :

- la durée des séjours ou des accueils de loisirs a diminué,
- le dispositif touche davantage de familles aux revenus modestes.

40 % des tickets délivrés concernent les QF 1 (> 0 ≤ 450 €), 18 % les QF 2 (> 450 € et ≤ 530 €), 20 % les QF 3 (> 530 € et ≤ 640 €) et 22 % les QF 4 (> 640 € et ≤ 800 €). Ces éléments chiffrés démontrent que le dispositif atteint son objectif en bénéficiant largement aux familles aux revenus les plus modestes (près de 60 % des tickets délivrés concernent les QF 1 et 2).

## 2.2 - Bilan par Tickets

### 2.2.1 - Séjours Colos

Après une diminution régulière ces dernières années, les demandes repartent à la hausse. En 2019, 135 familles, soit 186 enfants ont bénéficié de cette aide, pour un montant de 8 512 € (125 familles, 157 enfants en 2018). Les familles sont issues majoritairement des quartiers de Chateaufarine / Planoise, Centre / Chapelle des Buis, Palente / Orchamps, Chaprais/Cras et Clairs-Soleils / Vareille. Les principaux prestataires sont l'ASEP, la MJC Clairs-Soleils, Profession sports et loisirs, les PEP 25 et Les Barboux.

### 2.2.2 - Séjours dans une famille

Seule l'Association des Familles Bisontines (AFB) est partenaire de la Ville. On observe depuis plusieurs années une légère diminution des demandes concernant cette formule qui reste cependant pertinente dans l'offre globale car certaines familles sont très attachées à ce mode de départ pour leurs enfants. Ainsi, en 2019, 20 familles, soit 38 enfants, ont participé à ce type de séjours, pour un montant total attribué par la Ville de 2 594 € (29 familles, 44 enfants en 2018). Les familles bénéficiaires sont majoritairement originaires de Chateaufarine / Planoise, Centre / Chapelle des buis, Orchamps / Palente et Chaprais / Cras.

### 2.2.3 - Séjours familiaux

54 familles ont perçu cette aide, soit 140 enfants (74 familles, 163 enfants en 2018) pour un montant de 13 211 €. On constate une diminution de ce ticket qui, pour la grande majorité, est sollicité par des familles originaires du quartier Chateaufarine / Planoise. Cette baisse doit être mise en rapport avec la diminution des prestataires dans la région, le principal partenaire de la Ville étant La Roche du Trésor (22 familles).

### 2.2.4 - Accueil de loisirs

On note une augmentation de ces tickets. 245 familles, soit 371 enfants ont bénéficié de ce soutien de la part de la Ville, représentant un montant de 14 982 € (233 familles, 347 enfants en 2018). Les familles bénéficiaires sont issues majoritairement des quartiers Palente / Orchamps, Chaprais / Cras, Chailluz / Saint-Claude et Saint-Ferjeux. Les principaux prestataires sont la MJC Palente et l'ASEP (à

noter que ces tickets ne s'adressent pas aux enfants fréquentant les ALSH municipaux (Ville et délégataire) ou de la MJC Besançon / Clairs-Soleils compte tenu de la politique tarifaire appliquée par ces opérateurs.

### 2.2.5 - Sports

477 familles, soit 617 enfants (439 familles, 590 enfants en 2018), ont bénéficié de ce dispositif dont la demande ne cesse de croître (+ 148 % par rapport à 2013, soit l'année de lancement de ces tickets). Le montant dépensé est de 45 467 €, ce qui représente environ 50 % du budget global du dispositif Tickets Loisirs Vacances. Les activités pratiquées par les enfants bénéficiaires sont principalement le football, la natation, le judo et le karaté, les principaux partenaires de la Ville étant l'AS Les Orchamps, l'ANB, le PSB judo, le Sporting Club Clémenceau, la Sauvegarde karaté et le Sporting club.

### 2.2.6 - Jeunes BAFA/BAFD

En 2019, 35 jeunes ont bénéficié du ticket Jeunes BAFA (40 en 2018), parmi lesquels 2 ont fait le choix d'une formation en internat. Aucune aide au BAFD n'a été délivrée. Cet accompagnement financier s'élève à 5 513 € pour la Ville. A noter que la CAF propose également un soutien financier en fonction également du QF.

## 3 - Reconduction 2020

Au vu des éléments de bilan 2019, le dispositif Tickets Loisirs Vacances se révèle globalement positif. Il est donc proposé de le reconduire pour l'année 2020.

Le règlement du dispositif et le modèle de convention de partenariat sont joints en annexes.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- de prendre connaissance du bilan 2019 du dispositif Tickets Loisirs Vacances,
- de reconduire ce dispositif pour 2020,
- d'approuver le règlement du dispositif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir avec les associations partenaires.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danièle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0